



Lyon, le 18 juillet 2012

Objet : Nouvelle mandature.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

A l'occasion des dernières élections législatives, vous avez été élu-e député de la Nation.

Je tiens au nom de l'Association des Maires Ruraux à vous adresser mes plus vives félicitations. Devant l'ampleur de la tâche nécessaire au rebond de notre pays, vous avez une responsabilité particulière. Voter les lois de la République de manière à assurer l'égalité des citoyens, où qu'ils résident.

Les engagements que vous avez pris individuellement et souvent collectivement seront tout particulièrement suivis avec une grande attention par les citoyens et les élus des territoires ruraux. Les maires ruraux sont réputés pragmatiques et ils seront attentifs au respect de vos propres engagements tout au long de la mandature. Ils attendent autre chose que l'expression d'une sympathie et d'une considération de bon aloi.

Ils comptent en particulier sur la prise en compte au Parlement des spécificités du monde rural dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des lois. La mise en œuvre d'une politique qui réponde aux enjeux d'un aménagement du territoire équilibré et harmonieux prenant en compte les spécificités du monde rural est indispensable. Pour au moins deux raisons :

Premièrement, ce nécessaire équilibre « rural - urbain », constaté aujourd'hui par l'Insee en termes d'évolution positive de population, passe par un effort accru pour accompagner les territoires ruraux qui ont des opportunités de développement. Il s'agit également de soutenir, par une plus grande solidarité nationale, ceux qui demeurent en grande difficulté.

Deuxièmement, vous le savez, plusieurs messages forts sont venus rappeler les souffrances du monde rural, parfois le sentiment d'abandon et d'oubli et les besoins exprimés tant par les habitants que par les élus et toutes les forces vives pour faire entendre ce besoin urgent d'actions. C'est, au-delà de l'action ancienne et constante de notre association, un fait constaté par tous les analystes à l'issue du scrutin des élections sénatoriales de septembre 2011. Il a été confirmé à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle par un vote de contestation doublé d'une forte part d'abstention et de votes blancs.

Dans un contexte difficile pour tous, la situation des collectivités locales rurales et de leurs groupements l'est encore davantage compte tenu de l'ancienneté de dispositions budgétaires discriminantes. Les divers et complexes dispositifs de compensation ne parviennent pas à en réduire l'effet.

Une remise à plat pour une égalité réelle de traitement s'impose. Elle permettra au monde rural d'assurer une montée en puissance à la hauteur des besoins des populations.

Parmi les premiers textes de la session ordinaire ou les futures propositions de loi pour lesquelles l'AMRF se tient à votre disposition, vous aurez l'occasion de porter ces messages.

En particulier, vous serez amenés à voter les règles de distributions des dotations aux collectivités. Elles doivent être revues, dynamiques et basées sur un principe d'égalité républicaine. Nous avons fait la proposition durant la campagne pour l'élection présidentielle de rééquilibrer la dotation globale de fonctionnement des communes (DGF) par habitant, vers un montant équivalent quelle que soit la taille de la commune. Les Maires Ruraux exigent la suppression de la discrimination liée à la taille de la commune (suppression du rapport de 1 à 2 entre une commune de moins de 500 habitants et les communes de plus de 200 000 habitants). Elle est injuste, injustifiée et dangereuse.

Au-delà le principe d'égalité entre les citoyens bafoué, des territoires ruraux voient leur population croître et donc les demandes de services. S'y ajoutent les charges de ruralité souvent élevées (Réseaux, fibre optique, assainissement, maisons médicales, entretien de l'espace, protection de la nature, voirie,...), sans que de recettes de ruralité correspondante ne les compensent.

Autre dispositif pour lequel nous vous demandons de réviser la conception et les modalités d'application. Il s'agit du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), dispositif censé organiser la solidarité entre les communes.

Nous demandons le respect de la Constitution de notre pays. Son article 72-2 précise : « *la protection des collectivités locales financièrement plus faibles appelle la mise en place d'une péréquation financière destinée à corriger les effets de la répartition inégale des sources potentielles de financement ainsi que des charges qui leur incombent* ». Ce qui est inscrit dans la Constitution n'est pas un objectif mais la règle.

Or, les premiers éléments fournis par la DGCL démontrent son incapacité à répondre à l'ampleur de l'écart. Nous nous tenons à votre disposition pour des propositions d'évolution.

Enfin, nous appelons de nos vœux une réforme d'ensemble de la fiscalité locale sans laquelle aucune visibilité sur les ressources dont pourront à terme bénéficier les collectivités locales n'est possible. Votre mandature sera également celle qui contiendra plusieurs lois sur l'organisation de la vie politique locale (scrutins, compétences, ...). Nous serons une force de propositions constante et ambitieuse pour permettre à la commune, la première des collectivités reconnue par la Constitution, de renforcer sa pertinence et son utilité aux yeux de nos concitoyens et du fonctionnement démocratique de notre pays.

J'ai également le plaisir de vous adresser le contenu des 10 priorités que nous avons définies à l'occasion de l'élection présidentielle.

Pour toutes ces raisons, je reste ainsi que mes collègues, à votre écoute et votre disposition pour s'entretenir de tous ces sujets avec vous.

Recevez, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Vanik BERBERIAN
Président

